

REGLEMENT CHAMPIONNAT TERRITORIAL U14

Un championnat territorial qui se dispute en deux phases sur la base du volontariat. Une première phase des championnats territoriaux U14 qui désignera les 12 équipes qui accéderont en Ligue (une par territoire) pour disputer une deuxième phase régionale.

Les équipes qui n'accèdent pas, continueront à disputer la seconde phase territoriale avec les équipes de Ligue rétrogradées.

Pour pouvoir s'engager dans cette compétition, il faut respecter le cahier des charges suivant :

- 1 éducateur titulaire du module U13 dès l'engagement (éducateur titulaire sur le banc de touche),
- Engager au moins une équipe U13 en District,
- Les ententes ne sont pas autorisées à participer au championnat territorial, seuls les groupements peuvent s'y inscrire.